



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-218

Objet : Rue Notre Dame (à hauteur du n°57,59 et 61)

Arrêté de voirie portant permis de stationnement **complémentaire**

Délivré à la SCI RV Investissement pour les travaux réalisés par la SARL ERB

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu les articles L 2213-6 et L 2331-4 alinéas 8 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté municipal n°13 du 28 février 1970 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 mars 2019 fixant les tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} avril 2019,

Vu l'arrêté n°2018-513 en date du 26 septembre 2018

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique,

Considérant que les tarifs d'occupation du domaine public ont été modifiés lors du Conseil Municipal du 28 mars 2019, et applicables à compter du 1^{er} avril 2019, il convient de compléter l'arrêté initial n°2018-513 en date du 26 septembre 2018.

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Les articles 1 - 2 – 3 – 4 – 5 de l'arrêté n°2018-513 en date du 26 septembre 2018 restent et demeurent inchangés.

ARTICLE 2 : Tarification

<u>Montant dû pour la période :</u> Du jeudi 27 septembre 2018 au dimanche 31 mars 2019
<u>Nombre de jours :</u> 185 jours <u>Surface occupée :</u> 60 m ²
<u>Prix/m²/jour :</u> 0,24 €
Total : 2664.00 €

Tarification (avec les tarifs révisés au 1^{er} avril 2019) :

<u>Montant dû pour la période :</u> Du lundi 1 ^{er} avril 2019 au dimanche 30 juin 2019
<u>Nombre de jours :</u> 90 jours <u>Surface occupée :</u> 60 m ² <u>Prix/m²/jour :</u> 0,29 €
Total : 1566,00 €

ARTICLE 3 : Notification

La présente autorisation sera adressée par voie de mail ou postale à la SCI RV Investissement – 63 rue Notre Dame – 35600 Redon

ARTICLE 4 : Exécution

Le Directeur Général des Services de la Ville de Redon et les agents placés sous ses ordres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 1^{er} avril 2019
Pour le Maire,
Michelle Chauvin
La Conseillère Municipale déléguée
Au Domaine Public

